


ACTUALITÉS SCIENTIFIQUES ET INDUSTRIELLES

CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA POPULATION

PARIS 1937

EXTRAIT



PARIS
HERMANN ET Cie, ÉDITEURS
6, Rue de la Sorbonne, 6






II

L'accroissement naturel de la population et la pression démographique

Jerzy SMOLENSKI (Krakow)

La pression démographique, c'est-à-dire la tendance à l'émigration et à l'expansion territoriale d'un État, provoquée par des causes démographiques, est d'ordinaire la conséquence du surpeuplement. Un territoire est surpeuplé, quand la densité de sa population dépasse un certain optimum dépendant du genre et du degré de sa vie économique. Considérons les facteurs qui font naître le surpeuplement. La densité de la population restant invariable, le surpeuplement peut apparaître en conséquence d'un abaissement de l'optimum de la densité en résultat de la détérioration des conditions économiques, provoquée par des causes naturelles (calamités) ou autres (par exemple perte de marchés extérieurs). Plus souvent le surpeuplement est l'effet de l'accroissement de la densité de la population au-dessus de son optimum. Dans beaucoup de cas, ce n'est pas la densité comme telle, mais la vitesse avec laquelle elle augmente, qui provoque le surpeuplement, l'évolution économique ne pouvant pas suivre dans le même temps. Cette vitesse de l'accroissement de la densité dépend dans ces cas de l'intensité de l'accroissement naturel de la population. Mais ce n'est pas le taux de l'accroissement, exprimé en pour mille, qui joue le rôle décisif, mais le nombre absolu d'excédent annuel des naissances par unité de surface, c'est-à-dire calculé pour 1 km². Ce chiffre, bien connu sous le nom du « coefficient démographique », est une fonction du taux de l'accroissement naturel et de la densité moyenne de la population, d'après la simple formule $C = \frac{d \cdot t\ ^{0}/_{00}}{1000}$.

La carte de la répartition géographique des territoires caractérisés par des valeurs différentes du coefficient démographique permet d'indi-

quer les terrains qui — l'excédent absolu des naissances y étant le plus grand — présentent des centres de la maximale « production » de la masse humaine. Ces terrains ne coïncident pas avec les territoires de la maximale densité de la population ni avec ceux où le taux de l'accroissement naturel est le plus grand. En Europe, les terrains avec un coefficient démographique dépassant 1 (en 1935) embrassent sur le territoire de la Grande-Bretagne quelques comtés de la plus grande densité de la population, et présentent sur le continent une zone qui commence en Belgique, y englobant quelques provinces, couvre tout les Pays-Bas, s'élargit considérablement en Allemagne occidentale, s'y étendant vers le Sud presque à la frontière suisse, et passe, gardant la direction orientale, vers la Silésie allemande. Sur le territoire de la Pologne cette zone s'élargit de nouveau, embrassant outre la Silésie polonaise les voïvodies centrales et méridionales à l'exception des terrains montagneux. Du territoire soviétique il nous manque des données statistiques récentes. Une seconde zone, mais incontinue, se trouve en Europe méridionale, embrassant la moitié du Portugal, quelques provinces de l'Espagne, la Sicile, presque toute l'Italie et une partie de la Grèce. Des îles isolées sont encore formées par quelques cantons de la Suisse et la banovina Dunajska en Yougoslavie. En même temps on trouve en Europe des terrains avec des excédents insignifiants des naissances sur 1 km², ou tels qui montrent un déficit de la population (par exemple l'Autriche et la France en 1935).

Si des contrastes pareils apparaissent sur le territoire d'un État, la tension démographique étant leur conséquence peut être soulagée sans obstacles par les migrations internes. Mais si un grand coefficient démographique caractérise un État entier, l'ensemble de son territoire, la pression démographique résultante s'oriente vers les terrains étrangers, et peut avoir une importance politique.

Ceci mène à la conclusion théorique que, si l'excédent annuel des naissances par unité de surface dépasse dans un État une certaine valeur, il fait naître dans cet État une pression démographique, une tendance à l'expansion, et que la grandeur de cet excédent peut en principe servir de mesure comparée de la pression démographique en informant sur son degré. Pourtant il faut remarquer que les chiffres relatifs ne seront pas comparables que si on les calcule pour les entités territoriales politiques, englobant en cas de puissances coloniales, outre les métropoles, les colonies et toutes les possessions dépendantes. L'accroissement naturel territorial d'une métropole possédant des colonies, traitée séparément, n'informe pas sur la pression démogra-

phique, puisque les colonies peuvent soulager cette pression en servant directement de débouché au surplus de la population, ou bien en permettant par leur influence sur la vie économique de la métropole l'existence sur son territoire d'une densité de la population qui, sans la possession des colonies, ne serait pas possible (par exemple la Grande-Bretagne et les Pays-Bas).

Pour vérifier ces conclusions théoriques, examinons les valeurs de l'accroissement naturel de la population calculées pour 1 km² dans les États de l'Europe (1935). Les données concernant les métropoles des États coloniaux sont prises en parenthèses.

(Pays-Bas	2,53)	Tchécoslovaquie	0,46
(Italie	1,29)	Lithuanie	0,44
Pologne	1,04	Suisse	0,39
Allemagne	0,99	Luxembourg	0,30
Grèce	0,85	Irlande	0,24
Yougoslavie	0,82	Lettonie	0,10
(Portugal	0,77)	Finlande	0,05
(G.-Bretagne	0,73)	Norvège	0,04
(Belgique	0,70)	Estonie	0,03
Bulgarie	0,69	Suède	0,02
Roumanie	0,61	Islande	0,01
Danemark	0,61	(France	— 0,03)
Hongrie	0,53	Autriche	— 0,03
(Espagne	0,48)		

On voit que toutes les métropoles des États coloniaux, sauf la France, se trouvent dans la première colonne de la liste, ayant des excédents de naissances qui, à l'exception de l'Espagne, dépassent 0,5 sur 1 km². Dans la plupart de ces territoires c'est l'effet de la densité de leur population, qui est elle-même la conséquence de la possession des colonies stimulant leur vie économique. Ils ne manifestent pas de pression démographique, à l'exception de l'Italie, dont les colonies ne jouent jusqu'à présent qu'un rôle insignifiant dans la vie économique de la métropole. Parmi les États ne possédant pas de colonies, ceux qui ont le plus grand accroissement naturel de la population sur 1 km² sont notoirement surpeuplés (Pologne, Allemagne) et montrent avec l'Italie la plus grande pression démographique en Europe.

Ces exemples nous permettent de constater que les puissances coloniales peuvent avoir dans leurs métropoles de grands coefficients démographiques sans être surpeuplées, tandis que dans les États ne possédant pas de colonies ce coefficient, s'il dépasse une certaine hauteur, est nécessairement accompagné de surpeuplement et de tension démographique.

Après avoir calculé les valeurs (exactes ou approximatives) de l'excédent des naissances sur 1 km² (en 1935) pour tous les États du monde, en traitant séparément les métropoles et les possessions coloniales, nous trouvons les plus grands coefficients démographiques, dépassant 0,8, dans les territoires politiques suivants :

Égypte, terre arable	6,7
Pays-Bas, métropole	2,53
Japon	env. 2
Chine, sans Thibet et Mongolie	$>$ 1
Italie, métropole	1,29
Pologne	1,04
Allemagne	0,99
Grèce	0,85
Yougoslavie	0,82

Parmi ces 9 États, quatre (Égypte, Pays-Bas, Chine, Italie) possèdent des territoires qui n'ont pas été pris en calcul : en conséquence, les valeurs de leur coefficient démographique, si grandes soient-elles, ne prouvent pas l'existence du surpeuplement. En effet, ni l'Égypte, ni les Pays-Bas figurant en tête de la liste ne montrent des phénomènes caractéristiques pour le surpeuplement. Mais en Italie et dans la Chine le haut excédent des naissances sur 1 km², bien qu'il ne se rapporte qu'à une partie de leur territoire politique, fait naître une notoire pression démographique, sans doute parce que les colonies ou terrains dépendant de ces États ne servent pas de débouché sérieux au surplus de leur population et ne jouent qu'un rôle insignifiant dans leur vie économique.

Si on envisage des territoires politiques entiers, sans traiter séparément les métropoles et les colonies ou autres terrains dépendants, on trouve que le plus grand coefficient démographique de tous les États du monde est possédé par le Japon, la Pologne et l'Allemagne. Ce sont précisément les mêmes États qui avec la Chine et l'Italie sont connus comme notoirement surpeuplés.

Nous attribuons donc la plus grande pression démographique aux États suivants : le Japon, la Chine, l'Italie, la Pologne et l'Allemagne. La Grèce, qui figure dans notre liste immédiatement après l'Allemagne, ayant un coefficient démographique un peu plus petit, ne se montre pas surpeuplée. On pourrait conclure que la hauteur critique de l'accroissement naturel de la population au-delà de laquelle, dans un État, le surpeuplement apparaît avec nécessité et la pression démographique se manifeste, est d'environ 1 pour 1 km² par an. Mais il est évident que cette limite empirique n'a qu'une valeur relative. La limite cri-

tique du coefficient démographique qui entraîne le surpeuplement est sans doute différente pour les nations vivant dans des conditions différentes : il faut voir leur structure économique et le niveau de vie de la population. Pour les pays agraires il doit être plus bas que pour les territoires industriels, et, d'autre part, pour les peuples de l'Europe occidentale et centrale plus bas que pour ceux de l'Extrême-Orient, où le niveau de vie est nettement inférieur. C'est la cause qui ne permet pas toujours de déterminer par une simple comparaison des coefficients démographiques si — et à quel degré — la tension démographique dans un État surpeuplé est plus grande que dans un autre. Ce qui semble être sûr, c'est que — à l'exception des cas où la détérioration de conditions économiques n'a rien de commun avec des causes démographiques — il n'y a pas de surpeuplement et de pression démographique là où l'accroissement naturel de la population par unité de surface n'est pas grand.





Paris-Lille. — Imp. A. Taffin-Lefort.